

**TOURISME - EXPÉRIMENTATION 2019
EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS DU TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE INTÉGRÉS**

Liste des pièces à fournir au Conseil régional de Bretagne, service du tourisme, lors de votre demande d'aide dans le cadre du dispositif « Tourisme - Expérimentation 2019 en faveur des établissements du tourisme social et solidaire intégrés » :

- ✓ Courrier de sollicitation démontrant la bonne compréhension des enjeux de l'expérimentation et l'engagement à s'impliquer dans le calendrier de travail nécessaire à sa conduite.
- ✓ Attestations d'appartenance au champ de l'économie sociale et solidaire (statuts ESS, agrément ESUS, ...).
- ✓ Note précisant l'organisation juridique, financière et commerciale de l'exploitation de l'établissement. Si le propriétaire de l'infrastructure est différent de l'exploitant, une annexe co-signée précise leurs objectifs partagés ainsi que les modalités et échéances contractuelles qui les lient.
- ✓ Présentation générale de l'entreprise ESS :
 - Son cadre de référence (projet, ambitions, valeurs, spécificités...),
 - Le descriptif de l'offre et son positionnement stratégique,
 - Sa vision économique et financière (tendance de l'activité et des résultats financiers, budgets prévisionnels).
- ✓ Descriptif du projet d'investissement :
 - L'objet/finalité du projet d'investissement et les résultats attendus,
 - Le descriptif détaillé des travaux et son calendrier,
 - L'estimatif chiffré des dépenses par le maître d'œuvre ou l'architecte,
 - Le plan de financement prévisionnel (modèle à télécharger).
- ✓ RIB du bénéficiaire de l'aide.
- ✓ Pour un maître d'ouvrage privé (association, entreprise) : statuts juridiques à jour.
- ✓ Pour un maître d'ouvrage association : avis de situation au répertoire SIREN de moins de 3 mois.
- ✓ Pour un maître d'ouvrage entreprise : extrait K-bis de moins de 3 mois (délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce).